

Fédération des entreprises  
internationales de la  
mécanique et de  
l'électronique

43-45, rue de Naples  
75008 PARIS  
www.ficime.fr

### ZAPPING

Service Documentation  
Félicité Ramahandrisoa  
Tel : 01 44 69 40 74  
ramahandrisoa@ficime.fr

22 avril 2008



## Info Flash

### Les « frais de forçage » inclus dans le calcul du Taux effectif global

Dans un [arrêt](#) rendu le 5 février dernier (*si le lien pointe vers une page vide, cliquer sur l'icône Actualiser pour afficher l'arrêt*) la Cour de cassation n'a pas suivi la cour d'appel de Rennes qui avait jugé que les frais bancaires liés aux opérations effectuées au delà du découvert autorisé « constituent la rémunération d'un service offert par la banque pour permettre d'honorer une transaction ». Elle a décidé que la « rémunération d'une telle prestation n'est pas indépendante de l'opération de crédit complémentaire résultant de l'enregistrement comptable d'une transaction excédant le découvert autorisé » et les frais de forçage doivent être inclus dans le calcul du TEG de ce crédit complémentaire.

### Un relevé de carrière plus complet

[La Cnav](#) a mis en ligne sur son site une version enrichie du relevé de carrière personnalisé qui désormais comportera les informations complémentaires suivantes :

- les coordonnées de l'assuré (nom, prénom et numéro de sécurité sociale),
- les données du régime général et celles des autres régimes (s'il y a lieu),
- les reports de salaires pour les régimes étrangers,
- les références des employeurs, ainsi que les dates d'emploi,
- la nature des périodes autres que salariées (chômage, maladie...),
- les périodes lacunaires et/ou incomplètes (excepté en début et fin de carrière),
- une information sur les règles en vigueur au sujet des salaires ne validant pas un trimestre ou l'écrêtement des trimestres (nombre de trimestres supérieur à 4 par année civile).

*Les documents et recommandations contenus dans ce document ne revêtent pas de caractère systématique et ne constituent en aucun cas un avis juridique.*

Retrouvez le Zapping de la Ficime  
sur [www.ficime.fr](http://www.ficime.fr)

## Résidence principale : les modalités d'application du nouveau crédit d'impôt "intérêts d'emprunt" précisées

Le crédit d'impôt au titre des intérêts d'emprunt payés pour l'acquisition ou la construction de la résidence principale s'applique pour la première fois à l'imposition des revenus de l'année 2007. Une longue [instruction fiscale](#) en date du 10 avril 2008 présente les principales caractéristiques du nouveau dispositif ; elle comporte également :

- six annexes reproduisant les textes applicables, des exemples chiffrés ainsi que des exemples d'application du dispositif dans le temps
- huit fiches thématiques détaillées précisant :
  - les logements concernés,
  - la définition de l'habitation principale,
  - les normes minimales de surface et d'habitabilité,
  - les prêts éligibles,
  - les modes d'acquisitions et dépenses éligibles au dispositif,
  - les intérêts à retenir pour la détermination du montant du crédit d'impôt,
  - l'incidence des changements de situation de famille (mariage, divorce, séparation mutation professionnelle...),
  - les justificatifs à produire.

## PEA : les plus-values dépassant les 10% doit-ils être versés sur le compte ou entre les mains du bénéficiaire hors PEA ?

Lorsque les bénéfices distribués et dividendes d'un compte PEA constitué d'actions ou parts de société non cotées dépassent 10 %, la part qui excède ces 10 % ne bénéficie pas de l'exonération à l'impôt sur le revenu.

Répondant à une question posée par un député, [le ministère](#) de l'Économie, finances et emploi vient de préciser que « le dépassement de la limite de 10 % n'entraîne pas d'autre conséquence que l'imposition desdits produits à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux. En particulier, les règles de fonctionnement du PEA demeurent inchangées ».

Ceci oblige l'organisme gestionnaire du PEA à verser la fraction excédentaire sur le compte. Le « versement de la fraction de ces produits en dehors du PEA constituerait en effet un manquement à l'une des conditions de son fonctionnement et entraînerait la clôture du plan à la date où le manquement a été commis ».

*Les documents et recommandations contenus dans ce document ne revêtent pas de caractère systématique et ne constituent en aucun cas un avis juridique.*

## Impôt sur le revenu : un mini-site pour la déclaration en ligne

Afin de faciliter la déclaration de revenus par Internet à compter du 2 mai prochain, l'administration fiscale met à la disposition des contribuables [un site](#) qui comporte 2 entrées principales, l'une pour ceux qui déclarent par Internet pour la première fois en 2008 (il est possible de créer un espace abonné dès à présent), l'autre pour ceux qui ont déjà déclaré par Internet en 2007 (dans ce cas il est nécessaire de vérifier dès maintenant l'accès à l'espace abonné).

## Les chiffres utiles

Taux d'intérêt légal : 3,99 %

Plafond de sécurité sociale : 33.276 euros

Frais professionnels : limites d'exonération des allocations forfaitaires en métropole pour 2008

Nature de l'indemnité	Limites d'exonération en Euros
<b>Indemnité de restauration sur le lieu de travail</b>	
- Salarié contraint de prendre une restauration sur son lieu de travail effectif de travail en raison de conditions particulières d'organisation ou d'horaires de travail (ex : travail en équipe, travail posté, travail continu, travail de nuit, travail en horaire décalé)	5,50
<b>Frais de repas engagés par les salariés en situation de déplacement</b>	
- Salarié contraint de prendre son repas au restaurant	16,40
- Salarié non contraint de prendre son repas au restaurant (indemnité de collation hors des locaux de l'entreprise ou sur chantier)	8
<b>Indemnités de grand déplacement (métropole)</b>	
<b>Par repas :</b>	
- pour les trois premiers mois	16,40
- au delà du 3ème mois et jusqu'au 24ème mois	13,90
- au delà du 24ème mois et jusqu'au 72ème mois	11,50
<b>Pour les dépenses supplémentaires de logement et de petit déjeuner Paris et les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-St-Denis et du Val-de-Marne</b>	
- pour les trois premiers mois	58,70
- au delà du 3ème mois et jusqu'au 24ème mois	49,90
- au delà du 24ème mois et jusqu'au 72ème mois	41,10
<b>Autres départements de la métropole :</b>	
- pour les trois premiers mois	43,50
- au delà du 3ème mois et jusqu'au 24ème mois	37
- au delà du 24ème mois et jusqu'au 72ème mois	30,50

Source : Urssaf

*Les documents et recommandations contenus dans ce document ne revêtent pas de caractère systématique et ne constituent en aucun cas un avis juridique.*

Retrouvez le Zapping de la Ficime  
sur [www.ficime.fr](http://www.ficime.fr)

## Trucs & Astuces

### Un logiciel indispensable pour retrouver un fichier égaré

[Copernic Desktop Search](#) permet de trouver instantanément les fichiers de tous types stockés sur le disque dur de votre ordinateur : messages électroniques, documents Word, PDF, Excel, PowerPoint, pièces jointes, fichiers de musique, images et vidéos....

Ce logiciel gratuit effectue les recherches par mot-clé ou par noms de fichiers.

### Les dates à retenir

Du 1 <sup>er</sup> au 4 mai	MOTOSHOW- Salon international du deux roues	Barcelone
Du 3 au 8 mai	BATIMATEC- Salon international du bâtiment, des matériaux de construction et des travaux publics	Alger
Du 6 au 8 mai	DIGITAL SIGNAGE EXPO 2008 (Affichage numérique)	Essen
Du 6 au 8 mai	ENGINE EXPO- Salon professionnel international de la conception et de la fabrication des moteurs	Stuttgart
Du 6 au 8 mai	Salon professionnel des fournisseurs de composants automobiles pour l'Europe	Stuttgart
Du 7 au 10 mai	EMBALLAGEM- Salon international de l'emballage	Porto
Du 7 au 10 mai	ROMMEDICA- Salon international des équipements médicaux	Bucarest
Du 14 au 17 mai	INSTALMAT- Salon du BTP	Barcelone
Du 20 au 22 mai	INTERTUNNEL- Salon international du tunnel	Turin
Du 20 au 23 mai	REIFEN- Salon mondial du pneumatique	Essen
Du 23 au 25 mai	Foire internationale de la pêche	Ancône (Italie)
Du 27 au 30 mai	AUTOSIB- Salon international des équipements pour la voiture et les garages	Novossibirsk (Russie)
Du 27 au 30 mai	Salon des équipements médicaux et hospitaliers	Paris
Du 27 au 31 mai	XYLESXPO- Biennale internationale des machines et accessoires pour le travail du bois	Milan
Du 27 au 31 mai	CEMAT- Salon mondial de la manutention	Hanovre
Du 28 au 29 mai	I-EXPO- Salon des professionnels de l'information numérique	Paris
Du 2 au 4 juin	Salon international des accessoires automobiles et des équipements pour garages et stations services	Shanghai (Chine)
Du 7 au 11 juin	AUTOTEC- Salon international des véhicules utilitaires, accessoires et équipements de garages	Brno (Rep.Tcheque)
Du 7 au 12 juin	Foire internationale d'Alger	Alger
Du 9 au 11 juin	INFOSYSTEM- Salon des technologies de l'information et des télécommunications	Poznan (Pologne)
Du 13 au 22 juin	Salon international de l'automobile, des pièces détachées et des produits d'entretien pour l'automobile	Sofia (Bulgarie)
Du 17 au 20 juin	Salon et conférence internationale sur les télécommunications, les réseaux sans fil et les communications large bande	Séoul
Du 19 au 22 juin	FLUID POWER- Salon international et conférence sur l'hydraulique, les pneumatiques et les compresseurs	Bangkok
Du 23 au 27 juin	Salon international des équipements et machines pour l'emballage	Moscou

*Les documents et recommandations contenus dans ce document ne revêtent pas de caractère systématique et ne constituent en aucun cas un avis juridique.*